



## **« Renforcement du dispositif national d'encadrement vétérinaire de la santé animale »**

**Jumelage TN 18 ENI AG 01 21**

### **Lettre d'information n° 1**

Cette lettre vous  
informe sur les  
dernières actualités du  
jumelage dont  
bénéficie la DGSV.



Elle est publiée  
régulièrement par  
l'équipe en charge  
de la gestion de ce  
projet.

#### **I – Quoi de neuf dans les activités du jumelage ?**

Deux temps forts depuis le 1<sup>er</sup> septembre, date officielle du démarrage du jumelage :

- Une semaine dédiée à la réflexion sur le plan de travail à engager dans les six premiers mois du jumelage

Cette semaine de travail a posé les bases du plan de travail qui a été proposé lors du 1<sup>er</sup> comité de pilotage du jumelage (cf. infra). Le contexte dans lequel ce jumelage s'engage a été décrit, et des discussions constructives ont permis de clarifier les attentes de chacun. Les responsables tunisiens, français et italiens se sont activement impliqués dans la précision des besoins pour le volet 1 (législation) ; le volet 2 (gouvernance et renforcement des capacités) et le volet 3 (communication).



*Les participants à la semaine de réflexion*

Cette semaine de travail a posé les bases du plan de travail qui a été proposé lors du 1<sup>er</sup> comité de pilotage du jumelage (cf. infra). Le contexte dans lequel ce jumelage s'engage a été décrit, et des discussions constructives ont permis de clarifier les attentes de chacun. Les responsables tunisiens, français et italiens se sont activement impliqués dans la précision des besoins pour le volet 1 (législation) ; le volet 2 (gouvernance et renforcement des capacités) et le volet 3 (communication).

Cette semaine a également été l'occasion d'une connaissance mutuelle des équipes qui vont partager un travail que nous souhaitons fructueux tout au long des trois années que durera le jumelage. La convivialité était aussi au rendez-vous !

- Comité de pilotage 0

Ce comité de pilotage a examiné le plan de travail proposé, ainsi que le calendrier des missions envisagé et le budget associé. L'ensemble a été approuvé en séance, le 12 octobre. 100 journées d'expertise sont prévues entre octobre 2022 et février 2023, dont 40 pour le volet 1, 40 pour le volet 2 et 20 pour le volet 3.



*Pendant le comité de pilotage*

Un séminaire de lancement du projet sera organisé le 13 décembre prochain. Il rassemblera les principaux partenaires de la santé animale en Tunisie.

## **II – Quels nouveaux visages pour le jumelage ?**

- Nous nous réjouissons de l'arrivée de l'assistante du jumelage, Madame Nejla MEDANI, le 10 octobre dernier. Expérimentée dans l'accompagnement de tels projets, elle apportera une aide précieuse à la bonne organisation des événements et des missions.
- Deux experts sont en mission à distance la dernière semaine d'octobre, les Dr Francis GEIGER et Frédérique FONTAINE. Leur tâche : analyser la législation relative à la santé animale en vigueur en Tunisie.



La suite des infos dans notre prochaine lettre. Portez-vous bien d'ici là... et bon travail à tous !



## Fiche signalétique du jumelage « Renforcement du dispositif national d'encadrement vétérinaire de la santé animale » - TN 18 ENI AG 01 21

Ce jumelage est financé par l'Union européenne et emmené par un consortium franco-italien.



Durée : **3 ans**  
Budget : **1,5 M€**  
Près de 600 jours d'expertise prévus

### Les objectifs du jumelage :

➡ **Objectif général** : contribuer à la préservation de la santé humaine, de la santé et du bien-être animal selon l'approche « One health/Une seule santé » ; et, ainsi, à la promotion des productions animales primaires et au développement des échanges commerciaux avec l'Union européenne et à l'international.

➡ **Objectif spécifique** : renforcer le dispositif national d'encadrement des services vétérinaires en vue d'une meilleure maîtrise des risques sanitaires des troupeaux, garantissant ainsi une meilleure sécurité sanitaire en vue de l'amélioration des échanges commerciaux.

Ces objectifs sont déclinés en trois composantes opérationnelles, ou « volets » :

- **Législation et organisation institutionnelle** : la politique de santé animale, son cadre légal et l'organisation des autorités compétentes seront revus et feront référence en matière de santé et de bien-être animal ;
- **Management et renforcement des capacités** : des propositions seront faites pour améliorer la gouvernance et la chaîne de commandement aux niveaux central et régional ; les capacités managériales et techniques des SV seront développées ; des processus de travail seront documentés en vue de la certification qualité des services vétérinaires chargés des inspections ;
- **Communication** : la sensibilisation des acteurs de la filière aux sujets de santé et bien-être animal sera réalisée grâce à des campagnes de communication ; la visibilité de l'action des services vétérinaires sera renforcée, y compris en temps de crise sanitaire.

